

**Pour diffusion immédiate**

## **LA VILLE DE LÉVIS FORME ET ENCADRE SON JEUNE PERSONNEL ESTIVAL**

**Lévis, le 15 juillet 2010.** – Durant la période estivale, la Ville de Lévis emploie jusqu'à 300 personnes supplémentaires. Il s'agit principalement de jeunes gens, garçons et filles, qui œuvrent dans les camps de jour, les activités aquatiques et de tennis. La Ville de Lévis est très fière de ces jeunes employés et se félicite de leur maturité précoce.

Il appert cependant que, dans le cadre de leur travail, ces jeunes personnes sont souvent confrontées à des situations difficiles où leur patience et leur sens des responsabilités sont mis à dure épreuve. Selon les endroits, ces jeunes personnes sont soumises à des propos désagréables, à des comportements inadéquats ou à diverses autres formes de harcèlement. Il va de soi que ces comportements sont inadmissibles et ne peuvent être tolérés.

C'est la raison pour laquelle l'ensemble des jeunes employés estivaux a reçu récemment une formation de la part du Service de police et du Service de la gestion de la présence au travail visant à leur faire connaître leurs droits et leurs devoirs ainsi que leurs recours lorsqu'ils ont à faire face à ce genre de situations embarrassantes. De manière générale, cette formation vise aussi à mettre en place les moyens qui permettent à tout le personnel d'œuvrer dans un milieu de travail stimulant, sain et sécuritaire, préservant ainsi l'intégrité physique et psychologique de toutes et de tous.

- 30 -

**Source :** André Roy  
Direction des communications  
Téléphone : 418 835-8288

**Information :** Annick Anctil, coordonnatrice  
Gestion de la présence au travail  
Direction des ressources humaines  
Tél. : 418 4960 poste 4528